

**Procès-verbal du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du mardi 25 novembre 2025 à 18h00**  
**Salle des fêtes de Villars-en-Pons**

**Présents :** Jean-Pierre MAUREL, Roselyne DESLANDE (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Jean-Pierre MORDANT (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Dominique JOURNAL (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Alain PUYON, Dominique DEWOST (Saint-André de Lidon), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Laurent MORICHON, Elise BREMONT (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), Patrick MAXIME (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

**Absents excusés :** Viviane GLODT (Cravans), Danielle DAGORN, Pascal BRAUD (Gémozac), Stéphanie VALÉRI (Jazennes), Aurélien BERTHELOT (Saint-Simon de Pellouaille – pouvoir donné à Mickaël PÉRÉ), Louisette ROLLAND (Thézac – pouvoir donné à Jean-Michel CHATELIER).

Mme Monique BÉLIS est désignée secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 09 octobre 2025.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- Projet Alimentaire Territorial : convention avec la Chambre d'Agriculture et dépôt du dossier de labellisation niveau 1.
- Caisse d'Allocations Familiales : renouvellement Convention Territoriale Globale.
- Pays de Saintonge Romane : convention de mise à disposition des données issues du logiciel d'Application du Droit des Sols.
- Filière bois :
  - o Convention de mise à disposition de personnel - service « animateur bois et forêts » avec la CDC Cœur de Saintonge et Saintes – Grands Rives – l'Agglo.
  - o Convention de mise à disposition de locaux au Pays de Saintonge Romane.
- Voirie ; fonds de concours des communes.
- Indemnité de maniement de fonds.
- Finances :
  - o Décisions modificatives.
  - o Crèche : tarifs 2026.
  - o Pays de Saintonge Romane : avance sur cotisation 2026.
  - o Groupement de Développement Forestier : cotisation 2026.
  - o Subventions aux associations.
- Compte-rendu des décisions du Président.
- Questions diverses.

## **Projet Alimentaire Territorial (PAT) : convention avec la Chambre d'Agriculture et dépôt du dossier de labellisation niveau 1**

Mme DAVID-GUIRAL présente le Projet Alimentaire Territorial, mené en partenariat avec la CDA de Saintes et la CDC Cœur de Saintonge. Le premier projet couvrait la période 2023-2025. Il est nécessaire de déposer un nouveau projet et de demander sa labellisation afin d'obtenir des subventions pour les actions futures à l'échelle des trois EPCI. Le nouveau Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour la période 2026-2030 présente un budget global de plus de 200 000 euros hors taxes à l'échelle du Pays de Saintonge Romane.

Une convention avec la Chambre d'Agriculture est proposée pour la mise à disposition d'un agent à 60% de son temps pour les trois EPCI, avec un financement de 40% par la Chambre d'Agriculture et 20% par EPCI. Une convention est déjà en cours pour la mise à disposition de Mme Laurène LOUTRE, ingénier agronome par la CDC Cœur de Saintonge pour la CDC de Gémozac.

La contribution totale de la CDC de Gémozac est estimée à 2,16 euros par habitant et par an.

### **Les six axes du PAT :**

- Axe 1 : Pilotage et animation.
- Axe 2 : Soutenir et dynamiser une agriculture nourricière (installation, transmission, accès foncier), avec un budget de 5 000 euros pour 2026.
- Axe 3 : Accompagner l'agriculture dans sa transition agroécologique (soutien financier et technique, filières durables, infrastructures agroécologiques), avec un budget de 4 200 euros pour 2026, incluant la poursuite de la convention avec la CDA Royan Atlantique pour la filière chanvre.
- Axe 4 : Favoriser l'accès aux produits locaux (développement de l'approvisionnement, structuration logistique, consommation locale, mise en avant sur les marchés de plein air).
- Axe 5 : Agir pour une restauration collective durable et locale (approvisionnement local/bio, accompagnement des producteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire), avec un budget de 3 800 euros.
- Axe 6 : Encourager une alimentation locale et durable pour tous (comportements alimentaires sains et durables, accès pour les populations précaires, sensibilisation), en lien avec le contrat local de santé et le soutien aux associations locales (Banque Alimentaire, Espace Forum solidaire).

Le dossier de labellisation pour ce nouveau PAT doit être déposé par la CDA de Saintes auprès de la Région (DRAF) début décembre.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

## **Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

La nouvelle convention portera sur la période 2026 à 2030. Elle s'inscrit dans un projet social de territoire visant à développer et de renforcer la visibilité des services aux familles. Une attention particulière sera portée aux besoins en logement et en santé. Les travaux préparatoires ont impliqué élus et partenaires, incluant la conférence d'un sociologue le 5 juin.

Les orientations stratégiques pour les cinq prochaines années ont été définies à partir de trois ateliers thématiques : enfance jeunesse, toute petite enfance (0-3 ans), et lien social, droits et services.

Trois orientations principales ont été retenues pour le territoire :

1. **Accueillir le jeune enfant et accompagner les parents** : Cela inclut le recensement des besoins des enfants et des familles, l'information et l'accompagnement des familles ayant des enfants de moins de 3 ans et des futurs parents (rôle du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents), la mise en place d'animations liées à la parentalité, la création d'un support répertoriant les services de petite enfance, la planification et l'adaptation des modes d'accueil face à la baisse de la natalité, et le soutien aux modes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, répit parental, enfants ou parents en situation de handicap) par la formation des professionnels.
2. **Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes** : Les actions visent à accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens autonomes, à favoriser la continuité éducative par la culture (en s'appuyant sur les bibliothèques et la médiathèque), et à accompagner la transition vers les études et le monde professionnel (en lien avec la Mission Locale et les centres de loisirs).
3. **Bien vivre et avoir une vie sociale sur les territoires** : Cette orientation comprend l'amélioration de la connaissance et de l'information sur les services existants, la facilitation de l'accès au logement (en lien avec le programme Petite Ville de Demain), la promotion de la mobilité (communication sur le transport d'utilité sociale, développement de partenariats, exploration des offres régionales et mutualisation avec les intercommunalités voisines), l'élaboration d'un projet de service numérique pour les usagers, et le développement des services de prévention et de santé (soutien à la Maison Sport Santé, articulation avec le Contrat Local de Santé et le Projet Alimentaire Territorial).

La CAF a apporté un soutien financier important à plusieurs projets d'investissement :

- ✓ les travaux de rénovation et les locaux de rangement de la crèche de Tesson,
- ✓ les aménagements spécifiques pour le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans l'ancienne maternelle de Gémozac,
- ✓ le financement du centre de loisirs pour adolescents dans l'ancien centre de secours à Gémozac.

Une revalorisation de la contribution de la CAF au fonctionnement de la crèche est envisagée. En parallèle, une convention "Grandir en milieu rural" avec la MSA est en cours d'élaboration, s'appuyant sur les mêmes travaux que la CTG.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

### **Pays de Saintonge Romane : convention de mise à disposition des données issues du logiciel d'Application du Droit des Sols (ADS)**

Le Pays sollicite les services d'Application du Droit des Sols des EPCI pour la mise à disposition des données ADS. Ces données seront utilisées aux seules fins d'alimenter les indicateurs produits pour les besoins de l'observatoire territorial, afin d'avoir un portrait de la construction de logements sur le territoire le plus précis et le plus récent possible.

Une convention sera signée avec le Pays de Saintonge Romane afin de permettre la transmission des données et leur intégration dans le SIG du Pays.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention pour la mise à disposition des données ADS avec le Pays de Saintonge Romane ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

## **Filière bois**

### **Convention de mise à disposition de personnel - service « animateur bois et forêts » avec la CDC Cœur de Saintonge et Saintes – Grands Rives – l’Agglo**

Le recrutement d'un chargé de mission bois et forêts pour une durée de deux ans a été validé par le Conseil communautaire du 11 juin 2024, dans le but de mieux valoriser la ressource locale.

Le poste bénéficiera d'un financement de la Région (contrat pluriannuel) et d'une enveloppe de 30 000 € de l'État. L'agent dédié à ce service disposera d'un véhicule de service (en location) et travaillera en collaboration avec les services en lien avec la filière et en particulier le Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention pour la mise à disposition de personnel avec le Pays de Saintonge Romane ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

### **Convention de mise à disposition de locaux au Pays de Saintonge Romane**

Le chargé de mission sera hébergé gracieusement dans les locaux du Pays de Saintonge Romane.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention pour la mise à disposition gratuite de locaux au Pays de Saintonge Romane ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

## **Voirie : Fonds de concours des communes**

Les communes de Cravans et Villars-en-Pons souhaitent verser un fonds de concours à la Communauté de Communes de Gémozac pour des besoins supplémentaires de travaux sur la voirie d'intérêt communautaire pour les montants suivants :

- Cravans : 11 960 euros en fonctionnement et 122 288 euros en investissement.
- Villars-en-Pons : 4 750 euros en fonctionnement et 2 120 euros en investissement.

Les conventions entre la CDC et les communes seront établies en ce sens.

**Les délibérations autorisant le Président à signer les conventions relatives aux fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie avec les communes de Cravans et Villars-en-Pons sont adoptées à l'unanimité.**

## **Indemnité de maniement de fonds**

Afin de mettre à jour le régime indemnitaire des régisseurs, il est nécessaire de supprimer « l'IFSE Régie » et de délibérer sur la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds. Cette modification est purement administrative et ne change pas les montants alloués aux régisseurs (régies de recettes piscines de Gémozac et Meursac et régie Taxe de séjour).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à mettre en place l'indemnité de maniement de fonds ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

## Finances

### Décisions modificatives :

Budget annexe AIDE A DOMICILE

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTEs	MONTANTS	COMPTEs	MONTANTS
Rémunération principale	64111 AD	-20 000,00		
Rémunération principale	64131 AD	14 000,00		
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511 AD	-5 400,00		
Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	64514 AD	1 000,00		
Cotisations aux autres organismes	64518 AD	10 000,00		
Médecine du travail	6475 AD	400,00		
<b>TOTAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

### Crèche : Tarifs 2026

Le Président rappelle au Conseil que la participation des familles aux frais d'accueil est déterminée par la CAF et s'appuie sur un taux d'effort calculé à partir des ressources N-2 du foyer en fonction du nombre d'enfants à charge (et de la présence d'un enfant handicapé, le cas échéant).

FAMILLE DE	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 à 7 ENFANTS	A PARTIR DE 8 ENFANTS
Taux à l'heure	Revenu mensuel X 0,0619 %	Revenu mensuel X 0,0516 %	Revenu mensuel X 0,0413 %	Revenu mensuel X 0,0310 %	Revenu mensuel X 0,0206 %
Participations familiales					
Ressources mensuelles plancher : 801 €	0,50 €	0,41 €	0,33 €	0,25 €	0,17 €
Ressources mensuelles plafond : 8 500 €	5,26 €	4,38 €	3,51 €	2,63 €	1,75 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer la grille tarifaire présentée ci-dessus.

### Pays de Saintonge Romane : Avance sur cotisation 2026

M. GIRARD rappelle que le conseil communautaire vote habituellement une avance sur sa participation afin d'assurer la trésorerie du syndicat mixte en début d'année et propose de verser avant le vote du budget 2026 un acompte de 90 000 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.

**Groupement de Développement Forestier : cotisation 2026**

Dans le cadre de la mise en place de la filière bois, le Président propose d'adhérer, à compter de 2026, au Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime afin de pouvoir bénéficier de leur expertise en matière de conseils, de formations et d'un appui aux opérations de regroupement foncier. Le montant annuel de l'adhésion est de 150 euros.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

**Subventions aux associations :****Centres de loisirs de Gémozac et Rétaud : avance sur subventions 2025**

En raison des décalages dans le versement des aides de la CAF, le Président propose de verser avant la fin décembre, aux centres de loisirs de Gémozac et Rétaud, respectivement une aide de 30 000 euros et 20 000 euros en attendant le vote du budget 2026. Une convention sera rédigée afin de préciser les modalités de versement pour le CLSH de Gémozac.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 30 000 euros au CLSH de Gémozac et 20 000 euros au CLSH de Rétaud et autorise le Président à signer avec le CLSH de Gémozac la convention s'y rapportant.**

**Société hippique de Gémozac :**

Le Président rappelle que la CDC reverse à la société hippique de Gémozac le produit du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs.

Au vu des sommes perçues par la Communauté de Communes pour cette année, M. GIRARD propose de reverser 2 825 euros.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

**Course cycliste Bordeaux – Saintes 2026**

Le Président informe l'assemblée que la 87<sup>e</sup> édition du Bordeaux-Saintes aura lieu le 29 mars 2026 passera sur le territoire de la Communauté de Communes et propose de verser une subvention de 1 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

## Compte-rendu des décisions du Président

### Décision n° 2025-23

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Programme National Ponts  
Reconstruction d'un ouvrage d'art (pont) - communes de Meursac et Grézac

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	20%	27 952,93 €
Programme National Ponts - CEREMA	60%	83 858,80 €
<b>Sous-Total financement public</b>	<b>80%</b>	<b>111 811,73 €</b>
Fonds propres	20%	27 952,94 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>20%</b>	<b>27 952,94 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>		<b>139 764,67 €</b>

Il est rappelé que la commune de Grézac participera à hauteur de 50 % du reste à charge.

### Marché de restructuration du pôle médical de Gémozac

#### Décision n° 2025-24

Avenant n° 1 au marché – lot 6 : revêtements de sol / faïence

#### Décision n° 2025-25

Avenant n° 1 au marché – lot 4 : Menuiserie bois / charpente bois

#### Décision n° 2025-26

Avenant n° 1 au marché – lot 5 : doublages – cloisons – plafonds - isolation

#### Décision n° 2025-27

Avenant n° 1 au marché – lot 8 : plomberie – chauffage/rafraîchissement

Lot	lot	Entreprises retenues	Total marché HT	Avenants	Nouveau montant du marché HT
4	Menuiseries bois charpente	SARL BOUGNOTEAU	24 095,59 €	4 392,70 €	28 488,29 €
5	Doublage cloisons plafonds isolation	SARL PARIS Xavier	23 790,00 €	2 609,89 €	26 399,89 €
6	Revêtements de sol faïence	SARL NEAU BELLUTEAU	11 944,74 €	1 594,56 €	13 539,30 €
8	Plomberie - chauffage / rafraîchissement - ventilation	SAS DUPRE SOLUTIONS ENERGIE	61 978,64 €	143,20 €	62 121,84 €

**Lot 4 :** plus-value : charpente bois neuve suite à l'effondrement de la couverture

**Lot 5 :** plus-value : modification plafonds et isolation

**Lot 6 :** plus-value : modification des prestations (TMS 80 et 100 mm et ravalement + TMS 50 mm)

**Lot 8 :** plus-value : modification appareil sanitaire (cuvette WC)

**Décision N°2025-28**  
**Constitution de provisions pour créances douteuses**  
**Budget annexe Aides à domicile**

Pour l'exercice 2025, la provision pour dépréciation des créances douteuses est composée comme suit :

Pour 2017 : 159,91 €

Pour 2020 : 481,65 €

Pour 2022 : 356,53 €

Pour 2023 : 39,70 €

Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 1 736,23 €, il convient de réduire la provision de 698,44 €.

**Décision N°2025-29**  
**Constitution de provisions pour créances douteuses**  
**Budget principal**

Pour l'exercice 2025, la provision pour dépréciation des créances douteuses est composée comme suit :

Pour 2023 : 6 022,30 €

Pour 2022 : 5 102,17 €

Pour 2021 : 4 730,37 €

Pour 2020 : 3 195,38 €

La provision constatée au titre de l'année 2024 était de 22 093,88 €.

Il convient de reprendre la provision de 3 043,66 €.

### **Questions diverses**

#### **Projet de groupement d'achat de panneaux photovoltaïques**

Mme DAVID-GUIRAL présente le projet de groupement d'achat de panneaux photovoltaïques pour les habitants de la Communauté de Communes en partenariat avec le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables). Ce projet vise à :

- Lutter contre les arnaques et les complexités techniques et administratives liées à l'installation de panneaux solaires.
- Rendre l'installation plus accessible et moins coûteuse pour les particuliers.
- Valoriser et soutenir l'économie locale en impliquant les professionnels du territoire.
- Répondre aux ambitions locales en matière d'économie d'énergie et de climat.
- Permettre l'autoconsommation collective, où le surplus d'énergie produit par les particuliers pourrait être cédé ou revendu à la collectivité pour alimenter les équipements communaux (écoles, salles des fêtes), bénéficiant ainsi d'une électricité moins chère.
- Garantir le respect des règles d'urbanisme.

Le CRER est chargé de :

- Définir le cahier des charges des panneaux photovoltaïques.
- Solliciter les installateurs et fournisseurs.
- Réaliser les études de dimensionnement au cas par cas pour chaque usager.
- Garantir la qualité des produits, la fiabilité de l'installation et le respect des réglementations (notamment vis-à-vis de l'ABF).
- Apporter un conseil et une aide en phase chantier.

Le projet n'engendre aucun coût pour les communes ou la CDC. Les communes sont également encouragées à contacter le CRER pour l'installation de panneaux sur leurs propres bâtiments lors de projets de réhabilitation ou de création. L'objectif est de favoriser l'autoconsommation et la mutualisation de la production d'énergie dans un rayon de 20 km.

Une réunion publique sur le projet de groupement d'achat photovoltaïque sera organisée le 18 décembre pour informer les habitants intéressés.

La communication se fera également par voie d'affichage et via les réseaux des communes.

**La séance est levée à 19h00.**

Le Président,

Loïc GIRARD

Le secrétaire de séance,

  
Monique BÉLIS

